



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20230405-2023_015_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

28 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absente sans pouvoir : Marie DUCHER

Secrétaires de séance : Vincent DAVAL & Philippe PIGNET

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2022 – Budget Principal.

2023_15_SG

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023 ;

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif ;

Considérant que les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif ;

L'instruction budgétaires et comptables M14 consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Le solde éventuel peut, soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire, soit être maintenu à la section de fonctionnement.

Le compte administratif 2022 voté lors de cette séance, a permis de dégager les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée 2022	Opérations de l'exercice 2022		Solde d'Exécution 2022	Résultats cumulés
	2021		Dépenses	Recettes		2022
Investissement	1 094 473,52		3 715 934,22	4 695 669,20	979 734,98	2 074 208,50
Fonctionnement	4 049 164,41	1 349 164,41	8 259 176,75	9 091 211,24	832 034,49	3 532 034,49
TOTAL	5 143 637,93		11 975 110,97	13 786 880,44	1 811 769,47	5 606 242,99

Le résultat de clôture pour l'année 2022 est de à **5 606 242,99 €** :

- un excédent d'investissement de 2 074 208,50 €
- un excédent de fonctionnement de 3 532 034,49 €

Ce résultat, pondéré du solde des restes à réaliser, détermine le besoin de financement de la section d'Investissement, qu'il conviendra à minima d'affecter, tels que :

	Résultats cumulés de l'exercice 2021	Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture 2022
		Dépenses	Recettes		
Investissement	2 074 208,50	1 113 655,49	943 854,00	-169 801,49	1 904 407,01
Fonctionnement	3 532 034,49				3 532 034,49

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **Majorité** de ses membres,

Votes :

Pour : **22**

Contre : **4**

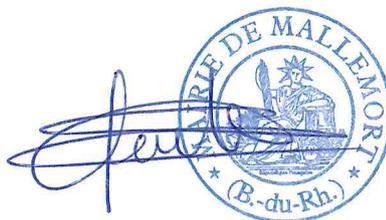
Abstention : **0**

Affecte en partie l'excédent de fonctionnement pour 1 332 034,49 € (compte 1068, recette) à la section d'investissement et de maintenir par conséquent, la somme de 2 200 000 € (compte 002, recette) sur la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser, quant à lui, de 2 074 208,50 € est porté au compte 001 (recette)

Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Hélène GENTE
Maire de Mallemort